



N° 212 /MEF/DC/SGM/DNC/Sp-c

Cotonou, le **04 SEPT 2026**

A

Monsieur le Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance Locale

Attention : Préfets et Maires

COTONOU

Objet : Lettre circulaire portant promotion de
la production locale dans la commande
publique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la production locale, et conformément aux dispositions des Instructions et Modalités d'Exécution du Budget des Administrations Publiques, de la loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020, portant Code des Marchés Publics en République du Bénin ainsi qu'au **Règlement N° 01/2014/CM/UEMOA du 27 mars 2014 portant Code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA**, il y a lieu de renforcer la prise en compte des biens fabriqués localement dans la commande publique.

À cet effet, les administrations, institutions et autres entités publiques sont tenues de procéder à l'acquisition des produits fabriqués localement et figurant sur la liste annexée à la présente circulaire, auprès des artisans, unités de production ou entreprises locales habilités. Cette liste est actualisée périodiquement dans le Répertoire des Prix de Référence (RPR) accessible à l'adresse www.erepertoire.finances.bj. Les produits acquis doivent être conformes aux spécifications techniques, normes et exigences de qualité prévues par le RPR en vigueur. Cette obligation s'applique à toutes les étapes du processus d'acquisition, depuis l'expression des besoins jusqu'à la réception de la commande.

Tout recours à un produit importé en substitution d'un produit fabriqué localement est soumis à l'autorisation préalable du Ministre de l'Économie et des Finances.

Je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plaira de faire prendre pour le respect des prescriptions contenues dans la présente circulaire.

PJ : 01

Ampliations :

- PR (ATCR)
- ARMP (ATI)



ARISTIDE MEDENOU
Ministre



LISTE DES PRODUITS LOCAUX PAR CATEGORIE DU 04 SEPTEMBRE 2026

N°	CATÉGORIES	ARTICLES / PRODUITS FABRIQUES LOCALEMENT AU BENIN
1	PRODUITS CÉRÉALIERS ET DÉRIVÉS	Gari fin, gari ordinaire, gari premium au lait de coco, riz, fonio, maïs, mil, haricot, sorgho, attiéké, cossettes d'igname.
2	PRODUITS OLÉAGINEUX ET DÉRIVÉS	Huile d'arachide, huile de palme (huile rouge), huile de sésame, autres huiles végétales, pâte d'arachide, graines d'arachide, beurre de karité.
3	BOISSONS ET EAUX	Jus de gingembre, jus d'ananas, jus de mangue, jus de pastèque, jus de bissap, whisky de fabrication locale (sodabi et autres), eau minérale, bières.
4	PRODUITS D'HYGIÈNE ET ENTRETIEN	Savons liquides, pains de savons, désinfectants.
5	TEXTILES ET HABILLEMENT	Tenue des forces armées béninoises et assimilées (militaires, policiers, douaniers, forestiers), tenue du personnel de la justice, tee-shirt, casquettes, maillots personnalisés, tous autres uniformes.
6	MOBILIERS SCOLAIRES ET ADMINISTRATIFS	Tables-bancs, armoires, rayonnages, étagères, fauteuils, tabourets, portepagnes, bureau.
7	INSTRUMENTS CULTURELS ET MUSICAUX	Tam-tams, tambours artisanaux, flûtes, castagnettes, gongs traditionnels, sifflets traditionnels, perles artisanales, masques et accessoires culturels.
8	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET OUVRAGES	Briques, pavés, tuiles artisanales, menuiseries en bois, ouvrages de ferronnerie.